



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

Le Président de la Métropole
du Grand Nancy

OBJET :

MODIFICATION DU PLU DE
VANDOEUVRE-LES-NANCY : PRESCRIPTION
D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

ARRETE DU : 15 juillet 2024

ARRETE N° : ARR_268

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19, L.153-36 à L.153-44 et suivants, et R.153-8 à R.153-10.

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-19 et R.123-2

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le décret n°2016-490 du 20 avril 2016 portant création de la Métropole du Grand Nancy ;

VU l'arrêté de délégation du 24 septembre 2021 relatif à la désignation de Monsieur Bertrand KLING, Vice-Président délégué au développement urbain et sécurité ;

VU la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2007 approuvant le plan local d'urbanisme.

VU la délibération de l'assemblée métropolitaine du 27 septembre 2012, du 20 novembre 2015, du 31 janvier 2020 et du 12 mai 2022 approuvant la modification du plan local d'urbanisme.

VU les pièces du dossier du plan local d'urbanisme en cours de modification et soumis à enquête publique.

Vu l'ordonnance n°E24000052/54 en date du 13 juin 2024 par laquelle Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nancy a désigné Monsieur Bernard ESPOSITO-FARESE en qualité de

commissaire enquêteur.

ARRÊTE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification des dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Vandoeuvre-lès-Nancy, à compter du **lundi 2 septembre 2024 à 8h00 au mardi 1^{er} octobre 2024 à 17h30 inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs**

Article 2 :

Monsieur Bernard ESPOSITO-FARESE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

Article 3 :

Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables à la Mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy, 7 rue de Parme siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30), ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy, bâtiment Chalnot - Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Seront également joints au dossier d'enquête publique, les avis des personnes publiques associées à cette procédure et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

L'intégralité du dossier d'enquête publique sera téléchargeable sur la plateforme : <https://www.registredemat.fr/modification-plu-vandoeuvre>

Le dossier sera également consultable gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition à la Mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy

Article 4 :

Le commissaire enquêteur assurera trois permanences à la Mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy, pour y recevoir les observations écrites ou orales du public :

- **Le Lundi 9 septembre de 15h30 à 17h30**
- **Le Mercredi 18 septembre de 9h30 à 11h30**
- **Le Mardi 1^{er} octobre de 15h30 à 17h30**

Article 5 :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations écrites:

- Sur les registres mentionnés à l'article 3
- Via le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/modification-plu-vandoeuvre>

- Adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : **modification-plu-vandoeuvre@registredemat.fr**

- Ou par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy, 7 rue de Parme, BP 10110, 54503 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex

Article 6 :

Toute information sur cette procédure pourra être demandée à la direction de l'urbanisme et

de l'écologie urbaine de la Métropole du Grand Nancy, immeuble Chalnot, qui en est l'autorité responsable.

Article 7 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos par le commissaire enquêteur, conformément aux articles R123-18 et suivants du code de l'environnement. Celui-ci disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre :

- Au président de la Métropole du Grand Nancy, le dossier d'enquête et les registres accompagnés de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.
- Au président du tribunal administratif de Nancy son rapport et ses conclusions motivées.

Article 8 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions motivées sera adressée à Madame le Préfet de Meurthe et Moselle et à la commune de Vandoeuvre-lès-Nancy. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la Métropole du Grand Nancy, direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, ainsi que sur son site internet : <http://enquetespubliques.grandnancy.eu>
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/modification-plu-vandoeuvre>
- A la préfecture de Meurthe et Moselle.
- A la Mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy

Article 9 :

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de PLU modifié, éventuellement amendé pour prendre en considération les observations, propositions et contre-propositions qui seront recueillies pendant la durée de l'enquête publique, sera soumis à l'approbation du conseil de la Métropole du Grand Nancy.


Article 10 :

Un avis public faisant connaître les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête sera publié au moins quinze jours avant le démarrage de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux.

Cet avis et le présent arrêté seront affichés à la Mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy, au siège de la Métropole du Grand Nancy quinze jours au moins avant le démarrage de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Ceux-ci figureront également sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy <http://enquetespubliques.grandnancy.eu> ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/modification-plu-vandoeuvre>

**Pour le Président
Le Vice-Président**

Bertrand KLING



Bertrand KLING

BERTRAND KLING
2024.07.29 15:12:25 +0200
Ref:6894954-10342081-1-D
Signature numérique
Vice-Président